

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 82 (1990)
Heft: 3

Artikel: "Si nous voulons faire passer nos vues, nous devons exercer une forte pression" : interview
Autor: Aeschbach, Karl / Pedrino, Vasco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Si nous voulons faire passer nos vues, nous devons exercer une forte pression.»

Interview réalisée par la Rundschau (n° 3-1990) avec Karl Aeschbach¹ et Vasco Pedrina.²

Question: Au début de cette année, l'Union syndicale suisse (USS) a rendu publique toute une série de propositions pour un renouvellement de la politique suisse à l'égard des étrangers.³ Selon celles-ci, si nombre de choses doivent changer, bien des points resteraient semblables à ce qu'ils sont à ce jour. Est-ce à dire que l'USS n'a pris cette question en main que trop mollement?

Karl Aeschbach: On ne peut pas dire cela. Notre point de départ et le but que nous visions étaient de rendre la politique suisse des étrangers conforme aux normes européennes. Dans deux domaines, nous avançons des idées nouvelles. Premièrement, il faut améliorer la libre circulation de la main-d'œuvre stable, les personnes établies dans notre pays et celles qui bénéficient d'un permis à l'année. A ce sujet, nous pensons particulièrement à leur faciliter l'accès à la citoyenneté suisse. Et là, notre position ne diverge pas de celle des patrons quant à l'essentiel. Une commission parlementaire est d'ailleurs en train de travailler dans cette direction.

Le deuxième domaine concerné est celui de la main-d'œuvre mobile, les saisonniers et les personnes avec un permis de courte durée. A ce propos, nous divergeons très nettement des patrons. Il nous a été difficile de traduire dans les faits l'abolition du statut de saisonnier, car il est nécessaire de faire le départ entre la forme juridique de ce statut et l'existence d'activités réellement saisonnières. Nous avons donc tenté de proposer une limitation du statut de saisonnier, sur la base de critères régionaux – autorisations uniquement dans les régions de montagne – et quantitatifs – maximum de 50 000 personnes, contre 160 000 aujourd'hui. Cette nouvelle forme de statut de saisonnier ne comporterait plus les prescriptions discriminatoires de l'actuel statut, à savoir: difficultés pour changer de place de travail, obligation de retourner régulièrement dans le pays de provenance, non-droit au regroupement familial.

Question: Dans les faits, les propositions de l'USS éliminent-elles réellement ces discriminations en ce qui concerne les nouveaux saisonniers?

Karl Aeschbach: Nous proposons d'instaurer le droit de changer de place de travail durant la saison. Nous demandons aussi que, une fois la saison terminée, le saisonnier ait la liberté de chercher un autre emploi en Suisse, ce dernier soit-il à l'année. C'est une autre question que de se demander si le droit au regroupement familial pourra se concrétiser dans tous les cas.

Je pense à des limitations en raison de la brève durée de la saison, de la pénurie d'appartements, etc. Dans l'hôtellerie, on connaît aujourd'hui de nombreux exemples de couples occupés durant la saison. Si nos propositions étaient prises en considération, ce qui changerait c'est que ces couples pourraient se faire légalement accompagner de leurs enfants. Les communes concernées rencontreraient sans doute quelques problèmes, car n'a-t-on pas nié, jusqu'à maintenant, les problèmes liés à la présence d'enfants clandestins?

Vasco Pedrina: Les thèses de l'USS sont positives en cela qu'elles font un pas dans la bonne direction: encore plus de libre circulation et de droits pour les étrangers. D'un autre côté, elles ne suppriment pas la totalité du système de contingentement, ni les statuts discriminatoires. Opter pour une attitude syndicale volontaire, c'est viser à unifier les divers statuts et, avec le temps, réaliser la libre circulation complète. Le contingentement ne doit être appliqué que durant une période transitoire. Mais, en élaborant sa position à ce sujet, l'USS a dû tenir compte de la situation telle qu'elle se présente réellement. Il s'agit d'abord des réglementations de la Communauté européenne (CE), ensuite du fait que la proportion des étrangers en Suisse est déjà élevée et que la population est fortement opposée à ce qu'elle augmente encore, enfin que le rapport de forces politiques en notre pays pèse aussi dans la balance. Il faut donc en conclure, dans un esprit critique, que les propositions de l'USS sont déjà un compromis et ne peuvent s'appliquer que de façon transitoire, jusqu'à ce que la libre circulation prenne le pas.

Quant au statut de saisonnier, j'ai trois critiques à formuler: primo, le Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB) remet en cause le fait que le mécanisme de transformation des autorisations tombe...

Question: Et pourquoi donc vous, qui appartenez à ceux qui «font» la politique des étrangers à l'USS, en êtes-vous arrivés à vouloir supprimer ce mécanisme?

Karl Aeschbach: Nos propositions représentent un tout dont les parties sont interdépendantes. Si le statut de saisonnier est maintenu sans autre, impossible de vouloir supprimer ce mécanisme.

Question: Mais alors, pourquoi la proposition de créer un nouveau statut de saisonnier est-elle accompagnée de cette suppression?

Karl Aeschbach: Ce mécanisme de transformation a été introduit pour des raisons humanitaires: après quatre années, les saisonniers devaient pouvoir être rejoints par leur famille. Cela va bien sûr à l'encontre de la politique de stabilisation voulue par les autorités et toujours défendue par l'USS. Ces dernières années, environ 10 000 saisonniers ont profité de cette clause, ce qui leur a permis, l'année suivant la transformation, de faire usage du regroupement familial. C'est là une des principales causes de

l'augmentation constante de la population étrangère. Si l'on veut appliquer une politique libérale en la matière et, simultanément, stabiliser les effectifs, alors il faut renoncer au mécanisme de transformation. Le faire n'est, cependant, possible que si l'on supprime également l'actuel statut de saisonnier, qui concerne 160 000 personnes, pour le remplacer par un nouveau qui touchera seulement 50 000 personnes réellement occupées à des activités saisonnières.

Vasco Pedrina: Cela aussi, c'est un compromis. A la FOBB, nous nous y sommes rangés parce qu'il est aussi prévu que le saisonnier, au contraire de ce qui se fait aujourd'hui, pourra, à la fin de la saison, chercher un emploi à l'année ou un deuxième emploi de saisonnier. Mais nos membres ont quand même rechigné.

Ma deuxième critique est la suivante: les propositions de l'USS ne seront pas prises pour ce qu'elles sont. Danger: un compromis sur la base d'un compromis. Et c'est très risqué. Si la position de l'USS quant aux régions de montagne est étendue à l'ensemble de la Suisse, cela signifiera le remplacement du statut de saisonnier par un statut de courte durée dont les bénéficiaires auront encore moins de droits qu'à l'heure actuelle. Nous devons donc clairement faire entendre aux pouvoirs publics et aux autorités que les propositions de l'USS forment un tout infrangible.

Ma troisième critique: ce nouveau type d'autorisation a volontairement été conçu pour une période de haute conjoncture. En cas de récession, le droit de chercher une nouvelle place de travail après la saison (place à l'année ou, à nouveau, saisonnière) devient pure théorie. La FOBB pourrait demander à l'USS de modifier sa position sur cette question.

Question: Toujours à condition que l'USS parvienne à faire passer ses vues, d'où viendraient ces 50 000 saisonniers? De Turquie ou de Yougoslavie? Des Etats du sud de la CE? En d'autres termes: La Suisse peut-elle traiter les citoyennes et citoyens de la CE de la même manière que les Suisse aimeraient à être traités dans les Etats de la CE?

Karl Aeschbach: Aujourd'hui, la plus grande partie des saisonniers proviennent de Yougoslavie et du Portugal. Cette réalité ne changerait pas après l'application de nos idées en la matière. Dans un autre contexte, nous avons énergiquement exprimé notre refus de voir la Turquie compter au nombre des pays de recrutement de saisonniers. Ce que nous ne souhaitons pas, c'est que l'on supprime le statut de saisonnier pour les citoyennes et citoyens de la CE, tout en le maintenant pour la Yougoslavie et la Turquie, voire l'Europe de l'Est, en poursuivant la même politique qu'à ce jour.

Question: Mais s'il subsiste un «mini-statut» de saisonnier pour les citoyennes et citoyens de la CE, Bruxelles ne risque-t-elle pas de nous rendre la monnaie de notre pièce?

Karl Aeschbach: Je suppose que la CE acceptera, ne serait-ce que temporairement, une limitation quantitative, autrement dit relative au regroupement familial.

Question: Peut-on imaginer une politique suisse des étrangers à trois volets: traitement spécial pour la CE, moins de privilèges pour la Turquie et la Yougoslavie et fermeture totale à l'égard de tous les autres pays, en particulier ceux du Tiers Monde?

Karl Aeschbach: On peut discuter s'il faut deux ou trois volets à cette politique. Mais, aujourd'hui déjà, 80% de la main-d'oeuvre étrangère totale provient des pays de la CE et de l'AELE (Association européenne de libre-échange). De plus, chacun des points importants de notre prise de position mentionne les Yougoslaves parce que nous ne voulons pas les mettre à l'écart. Quant au Tiers Monde, il faut s'attendre à une certaine fermeture. Je ne vois pas comment nous pourrions en faire l'économie. Accroître la libre circulation en Europe a aussi son prix.

Vasco Pedrina: Les patrons ont nettement l'intention de discriminer les Yougoslaves, par rapport aux citoyennes et citoyens de la CE. L'USS s'est opposée de façon univoque à une telle ségrégation, à une exception près. Celle-ci concerne la question de l'octroi des droits civiques. A ce sujet, j'estime que les Yougoslaves devraient être traités sur un pied d'égalité. La FOBB a d'ailleurs déposé une pétition dans ce but. Et l'USS la soutient également. La pression exercée par nos membres yougoslaves explique aussi cette démarche.

Quant au Tiers Monde, rappelons que politique de l'asile et politique des étrangers doivent rester deux domaines différents. Notre position ignore le problème du Tiers Monde et, implicitement, accepte une politique de fermeture. Nous devons approfondir cette problématique. Si l'on en reste aux contingentements, on pourrait bien se demander: pourquoi pas des Turcs ou des étrangers d'autres nationalités? De quoi se retrouver assis entre deux chaises! A la FOBB, nous avons senti notre base nous pousser à refuser un élargissement de l'éventail des nationalités concernées par ces problèmes. Il faut dire que, sur les chantiers, règne déjà un certain mélange de diverses nationalités, ce qui ne facilite pas le travail en commun. Le seul autre choix possible, si l'on ne veut pas de politique de fermeture, c'est d'améliorer massivement la politique d'intégration (cours de langue, etc.), à l'exemple de ce qui se fait dans les pays nordiques. La politique de fermeture va, en effet, à l'encontre des principes syndicaux de solidarité.

Question: L'USS pense-t-elle que la Suisse perdra de son attractivité et que son économie se tournera automatiquement vers la main-d'oeuvre provenant de pays encore plus au sud que la Yougoslavie?

Karl Aeschbach: Le nombre des Italiens en Suisse diminue depuis dix ans. Le Portugal va aussi profiter de l'évolution de la CE, ce qui réduira le

nombre de ses nationaux qui viennent travailler dans notre pays. Mais, il ne faut s'attendre à aucun changement fondamental pour les prochaines années. N'oublions pas non plus le fait que la Suisse va également bénéficier d'un apport accru de main-d'oeuvre qualifiée et hautement qualifiée en provenance des pays de la CE.

Question: Et quel cours tout cela va-t-il désormais prendre?

Vasco Pedrina: Lors des deux conférences de presse parallèles des syndicats et des patrons, les différences entre les prises de position respectives ne sont pas assez bien apparues. Or, elles concernent trois domaines:

- Au sujet des permis de courte durée et des frontaliers, les patrons ne veulent que satisfaire à leurs propres intérêts et laisser tous les désavantages aux travailleuses et aux travailleurs. Si nous voulons faire passer nos vues, nous devons exercer une forte pression. Pour les frontaliers, je pense aux changements d'emploi, à l'harmonisation de leurs conditions sociales et à leur statut légal. Le mémoire de l'USS ne fait pas mention explicite de ces droits. Certains collègues ont même cru que nous les avions oubliés... Mais, si la Suisse applique la réglementation de la CE, ces droits seront automatiquement garantis!
- Les négociations sur la création d'un Espace économique européen sont actuellement en cours. Les représentants de l'USS cherchent à influencer le Conseil fédéral. Il faut que le groupe de travail sur la libre circulation des personnes, créé par la Confédération, comporte une forte représentation syndicale. Ensuite, nous devons faire entrer en jeu nos relations avec les syndicats et les autorités des pays d'émigration. Ces derniers auront à intervenir auprès de la CE pour qu'elle n'autorise pas la Suisse à faire exception en matière de regroupement familial.
- Le 15 septembre 1990, la FOBB a décidé d'organiser une grande manifestation afin de sensibiliser sa propre base. La collaboration de tous les mouvements favorables à une Suisse ouverte est souhaitée. L'efficacité de notre influence passe par là. Nous devons persuader les travailleuses et les travailleurs de soutenir, pour le moins, la position défendue par l'USS. Or, même chez nous, certains milieux refusent ce genre d'ouverture.

Karl Aeschbach: La Suisse est en pleine négociation avec la CE. Le thème de «l'exception» est à l'ordre du jour. C'est en automne que nous en saurons plus à ce sujet, et le Congrès de l'USS d'octobre 1990 n'omettra sans doute pas d'aborder cette question.

¹ Karl Aeschbach, secrétaire de l'USS, responsable des questions relatives à la politique des étrangers.

² Vasco Pedrina, secrétaire central de la FOBB, responsable des questions relatives à la politique des étrangers.

³ Voir pp.74 ss.